

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

ARRÊTÉ N°ARR2020_069

Objet : Délégation de fonctions à monsieur Patrick BLAY, conseiller communautaire

La présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-9,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ARRÊTE

Article 1 : Champ de la délégation

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à monsieur Patrick BLAY, conseiller communautaire de la commune d'Albi, à l'effet de signer au nom de la présidente et dans le respect des attributions confiées par le conseil communautaire, les documents ci-après définis :

- Permissions de voirie et actes de gestion du domaine public sur le territoire de la commune d'Albi,
- Courriers d'information et de réponse aux usagers dans le cadre des interventions communautaires de proximité sur la commune d'Albi en matière de gestion du domaine public, de travaux courants d'aménagement de voirie et de signalisation.

Article 2 : Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Saint-Juéry, le

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL